PLAN DU PARC

Projet de Charte - Pour avis intermédiaire

Mars 2023

Une autre vie s'invente ici

Axe 1 - Notre identité, du sous-sol aux paysages

Orientation 1.1 - Révéler l'étendue des richesses géologiques, architecturales et culturelles, préserver celles qui le nécessitent et renforcer leur appropriation

- Préserver les sites et secteurs géologiques remarquables (1.1.1)
- Protéger les loges de vigne (1.1.2 - 1.2.1)

Orientation 1.2 - Révéler la diversité des paysages de la Montagne de Reims

- Préserver et gérer durablement les massifs forestiers (1.2.1)
- Préserver les principales lisières du massif forestier et leur qualité (1.2.1)
- Protéger les alignements d'arbres qui structurent les paysages (1.2.1)
- Préserver les points de vue remarquables (1.2.1)
- Préserver la mise en scène paysagère des villages inscrits dans leur site (1.2.1)
- Préserver les espaces agricoles et améliorer leur qualité paysagère (1.2.1)
- Préserver les espaces viticoles et améliorer leur qualité paysagère (1.2.1)
- Préserver la mosaïque de prairies en particulier dans le Tardenois (1.2.1)
- Protéger les cours d'eau et valoriser leur place dans le paysage (1.2.1)
- Protéger les ripisylves qui structurent les paysages (1.2.1)
- Protéger et aménager qualitativement les Entrées de Parc (1.2.2 - 1.2.4)
- Aménager qualitativement les principaux axes de découverte du territoire et leurs abords (1.2.2 - 1.2.4)
- Retraiter les entrées et traversées de village dégradées (1.2.2)
- Retraiter les points noirs et les façades dégradées (1.2.2 - 1.2.3 - 1.2.4)

Axe 2 - Nos biens essentiels

Orientation 2.1 - Reconquérir la biodiversité partout et renforcer sa protection

- Préserver et améliorer la gestion des Zones naturelles sensibles d'intérêt remarquable (2.1.1)
- Pérenniser les zones de protection forte (2.1.1)
- Conforter la gestion de certaines ZNIEFF (2.1.1)
- Préserver les zones humides (2.1.1)
- Préserver la mosaïques de prairies (2.1.1)
- Restaurer les pelouses sèches dégradées (2.1.1)
- Préserver et gérer les lisières forestières (2.1.1)
- Préserver les corridors écologiques (2.1.2)
- Restaurer les corridors écologiques (2.1.2)
- Résorber les obstacles aux déplacements de la faune (2.1.2)
- Renforcer le réseau de haies dans certains secteurs prioritaires (2.1.2)
- Mettre en place ou actualiser une réglementation pour la circulation des véhicules motorisés dans certains secteurs en priorité (2.1.3)
- Maîtriser la fréquentation dans les espaces naturels (2.1.4)
- Développer des pratiques agricoles favorables à la biodiversité (2.1.4)
- Développer des pratiques viticoles favorables à la biodiversité (2.1.4)
- Renforcer les pratiques sylvicoles favorables à la biodiversité (2.1.4)
- Renforcer la biodiversité dans les villages (2.1.4)

Orientation 2.2 - Accomplir les transitions de l'agriculture, au bénéfice d'un territoire durable

- Préserver le foncier agricole et favoriser l'accès au foncier pour les porteurs de projets agricoles (2.2.1)
- Préserver la mosaïques de prairies (2.2.1)

Orientation 2.3 - Viser l'excellence en matière de gestion et valorisation durable d'un massif forestier identitaire et multifonctionnel

- Pérenniser le label « Forêt d'Exception® » (2.3.1)
- Mettre en place des Documents de Gestion Durable sur les secteurs prioritaires (2.3.1)
- Pérenniser ou améliorer la gestion des sites touristiques en forêt (2.3.2)

Orientation 2.4 - Garantir la situation privilégiée du Parc comme château d'eau en développant une gestion équilibrée de la ressource, bénéfique aux milieux et à l'ensemble des usagers

- Préserver les espaces stratégiques pour la ressource en eau (zones karstiques) (2.4.1)
- Restaurer la qualité écologique des cours d'eau (2.4.2)
- Préserver les zones humides (2.4.2)
- Préserver les mares (2.4.2)
- Restaurer prioritairement les zones humides/mares (2.4.2)
- Restaurer les ripisylves (2.4.2)

Axe 3 – Des modes de vie réinventés

Orientation 3.1 - Mettre en œuvre un urbanisme d'avenir, respectueux de l'identité du territoire

- Réduire considérablement l'artificialisation sur les espaces agricoles (3.1.1)
- Préserver les espaces viticoles de l'urbanisation (3.1.1)
- Préserver les espaces forestiers de l'urbanisation (3.1.1)
- Déployer une action de désartificialisation et de désimperméabilisation des sols au niveau du parking de la Maison du Parc (3.1.1)
- Contenir l'étalement urbain au sein des limites d'urbanisation (3.1.1)
- Concilier densification et qualité architecturale, paysagère et environnementale des villages (3.1.2)

Orientation 3.2 - Faire de la Montagne de Reims un territoire de vie singulier, convivial et sain : un atout pour l'attractivité de la Marne

- Conforter les tiers lieux existants et en projet (3.2.2 - 3.2.3)

Orientation 3.3 - Réinventer les mobilités pour un territoire plus sobre et plus résilient

- Aménager qualitativement les espaces de covoiturage existants (3.3.1)
- Aménager les gares pour renforcer leur attractivité et leur fonction intermodale (3.3.1)
- Améliorer les connexions modes doux entre les gares et les villages à proximité (3.3.1)
- Aménager pour les modes doux les principaux axes de découverte du territoire (3.3.1)

Axe 4 – Partager et s'investir

Orientation 4.2 - Repenser l'offre d'éducation au territoire pour placer l'habitant au cœur des actions et des politiques

- Améliorer les sites supports pour l'EEDD le nécessitant (4.2.1)
- Renforcer la capacité d'accueil de la maison du Parc à travers un projet ambitieux (4.2.1)

Orientation 4.3 - Faire de la Montagne de Reims une référence du tourisme durable et de pleine nature en Champagne

- Conforter l'usage des gares pour l'accès des visiteurs au territoire (4.3.2)
- Aménager qualitativement les principaux axes de découverte du territoire (4.3.2)
- Valoriser les principaux points de vue dans le respect des enjeux paysagers (4.3.2)
- Créer ou réaménager des sites touristiques et de loisirs, pour améliorer les conditions d'accueil sur le territoire (4.3.2)

vers Reims

vers Épernay

vers Châlons-en-Champagne

0 2,5 5 km

Sources :
- EAU MN LM - ©AESN,DREE-EOL 2019, ©DTOPAGE®-©IGN/OFB 2019, ©CDS1 2011, ©NF BCA-SIG51 ©ONF 2007, ©©REAL2006, 2008, ©PNRMR-GEOGRAM 2005, ©URCA-GEGENAA 2022, ©PNRMR 2015-2022.
- PAYSAGES - ©PNRMR 2022
- PATRIMOINE - ©PNRMR 2010-2022 - Inventaires et relevés patrimoniaux du PNRMR / ©MINISTERE CULTURE - Base Mérimée 2020 – Monuments historiques classés
- RISQUES - ©PNRMR 2010-2022 ©PREDIM 2020
- FORET - ©DTOPO-V © IGN ©PNRMR 2022 - CNPF 2023
- AGRICULTURE - ©IGN Admin Express-CommuneCover2012
- TOURISME et MOBILITE - ©FFRP 2017, ©CDRP51 2022, ©CG51/2017-2022, ©PNRMR 2014-2022, ©ONF 2022
- EDUCATION - ©PNRMR 2015-2022
- LIMITES ADMINISTRATIVES - ©PNRMR/IGN 2018-2022, ©INSEE/IGN 2022

Conception : URBICAND - SOBERCO ENVIRONNEMENT
Réalisation : URBICAND

Patrimoines biologiques et géologiques

Protection réglementaire
- Réserve biologique dirigée
- Zone humide effective

Gestion de la biodiversité
- Site Natura 2000

Inventaire de la biodiversité et de la géodiversité
- ZNIEFF I
- ZNIEFF II
- Pelouse sèche inventoriée
- Site ou secteur géologique remarquable

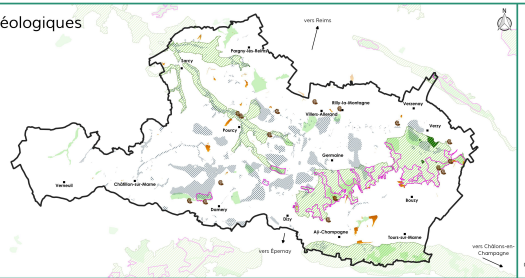

Ressource en eau

Masse d'eau superficielle
- Limites des bassins versants
- Cours d'eau
- Zone humide potentielle

Dispositifs de gestion
- CTEC Aisne Vesle Suippe
- CTEC Marne et Surmelin
- CTEC Marne Moyenne

Masse d'eau souterraine affleurante
- Alluvions de la Marne
- Eocène du bassin versant de l'Ourcq
- Lutétien-Yprésien du Soissonnais-Laonnois
- Craie de Champagne Nord
- Craie de Champagne Sud et Centre
- Tertiaire - Champigny - en Brie et Soissonnais

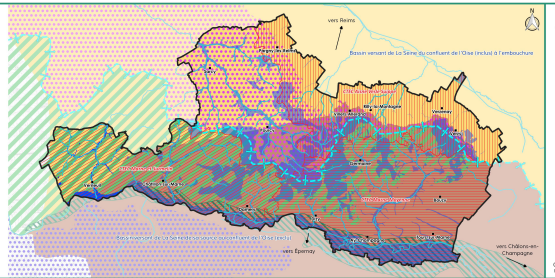

Activités agricoles et forestières

- Espace bâti

Ressources agricoles et viticoles
- Ressources agricoles
- Ressources viticoles
- Lieu de commercialisation de produits locaux existant

Activités forestières
- Forêt domaniale labellisée Forêt d'Exception®
- Forêt des établissements publics (dont communales)
- Forêt privée
- Secteur de la forêt privée doté de plans de gestion (Plans Simples de Gestion ou Plans de Gestion Volontaires)
- Site pilote pour l'expérimentation des pratiques forestières

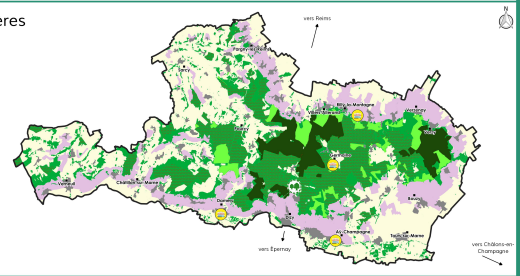

Patrimoines bâtis

- Sites Patrimoniaux Remarquables
- Zone centrale du périmètre UNESCO des Côteaux Historiques
- Zone Cœur du périmètre UNESCO des Côteaux Historiques
- Zone d'engagement du périmètre UNESCO
- Sites classés
- Monuments historiques
- Églises non monument historique
- Cimetières militaires
- Lavoirs

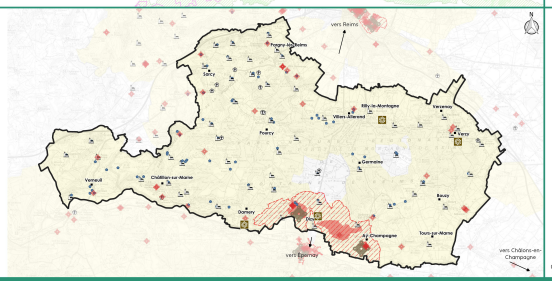

Unités paysagères

- Brie forestière
- Champagne crayeuse
- Côte des Blancs
- Cuesta
- Epernay et la périurbanisation
- Plateau forestier
- Reims
- Reims et sa périurbanisation
- Tardenois
- Vallée de la Marne
- Vallée de la Vesle
- Vallée secondaire
- Vallon viticole

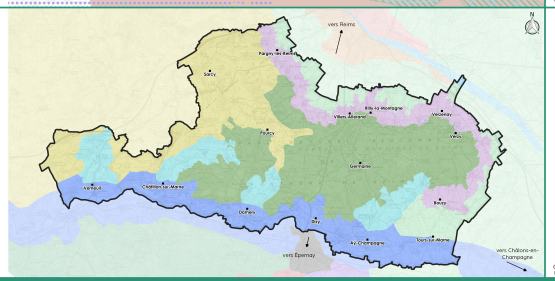

Tourisme, culture, loisirs et découverte du territoire
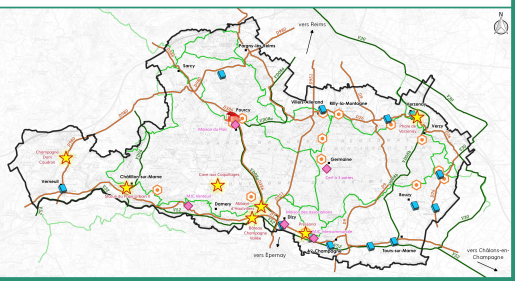
- Principaux sites touristiques existants
- Principaux sites supports de l'offre culturelle
- Bibliothèques
- Principaux sites supports de l'offre éducative
- Maison du Parc
- Principaux axes routiers de découverte du territoire
- Principaux itinéraires cyclables
- Principaux itinéraires piétons (GR, GRP)